

L'ouvrage a cependant une vocation plus large que l'examen de ce processus de "communautarisation".

Dans la première partie de l'ouvrage, l'auteur s'attache à classer de manière systématique les divers instruments de droit international privé élaborés depuis 1957 au sein de l'Union européenne et analyse les conséquences institutionnelles qui découlent d'une telle classification.

Dans la seconde partie de l'ouvrage l'auteur examine le rapprochement des droits internationaux privés des États membres depuis le traité d'Amsterdam en ce compris certaines questions liées aux compétences communautaires en matière de droit international privé. Cette seconde partie est particu-

lièrement intéressante, surtout les questions liées aux caractéristiques des compétences de la communauté en droit international privé et les principes régissant leur mise en œuvre.

L'ouvrage, très bien documenté et rédigé dans un style clair et fluide, présente un indéniable intérêt pour le praticien. D'une part en raison du catalogue systématique des instruments de droit international privé élaborés au sein de l'Union qu'il contient, et d'autre part, parce que l'examen de ces instruments sous l'angle institutionnel, et notamment à la lumière des objectifs poursuivis, permet au lecteur de mieux en appréhender les règles matérielles.

Vanessa Marquette

***Y. Bernaerts, 6<sup>ème</sup> directive TVA, Texte consolidé et thématique et Répertoire de la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes, Larcier 2003, € 89, 296 p.***

Le titre l'explique: il s'agit d'une version consolidée de la directive et des sommaires de la jurisprudence de la Cour CE tant concernant tant la sixième directive TVA que la deuxième. Le texte consolidé est exact mais n'est pas commode à consulter, notamment en ce qui concerne les modi-

fications. Ben Terra qui préface l'ouvrage souligne que la jurisprudence de la Cour de justice est indispensable car elle est souvent, en cette matière du moins, inattendue. Retrouver cette jurisprudence réunie de façon exhaustive est un plus.

***D. Meulemans, Codex Financieel recht, die Keure, 2003-04, 1.260 p.***

De codex is een niet-geannoteerde weergave van wetteksten (tenzij wat de vermelding van de wijzigingen betreft). De selectie van teksten is zeer ruim, hetgeen niet hoeft te verwonderen gelet op het onzekere van het concept zelf van financieel recht. Het is een degelijke collectie van een goede uitgever maar toch twee randmeldingen. In de inhoudsopgave worden heel wat teksten vermeld waarvan dan in voetnoot wordt gezegd dat zij niet worden opgenomen: dit wekt

de indruk dat zouden zij opgenomen zijn, het gehele financieel recht bestreken wordt. Voorts is de selectie van teksten van Europees recht beperkt, hetgeen in een gespecialiseerd wetboek over een materie waarin het Europees recht centraal is, niet wenselijk is.

I.V.